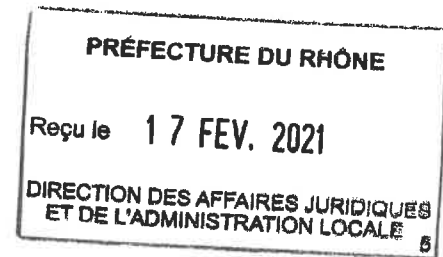


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 1<sup>er</sup> février 2021

Convocation adressée le 26 janvier 2021  
Compte rendu affiché le 12 février 2021  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 12



*L'an deux mille vingt et un, le premier du mois de février, à 16h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 26 janvier 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et par vidéo-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présents physiquement :** Richard MARION, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN

**Présent(e)s en visio conférence :** Nathalie PERRIN-GILBERT, Tristan DEBRAY, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Samira BACHA-HIMEUR, Corinne SUBAI, Yves BEN ITAH, Stéphanie LEGER

**Absent excusé :** Cédric VAN STYVENDAEL

**Procuration :** Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

**Secrétaire :** Luc SEGUIN

### Règlement intérieur : Modification

**Rapporteuse :** Nathalie PERRIN-GILBERT

---

Le Conservatoire de Lyon est doté d'un règlement intérieur relatif à son fonctionnement intérieur et aux modalités de travail de ses personnels. Les propositions suivantes sont présentées.

#### 1. Les périodes de travail

Si les personnels pédagogiques suivent les calendriers de l'éducation nationale, les personnels administratifs et techniques sont régis par le règlement relatif à l'aménagement du temps de travail.

Le règlement intérieur relatif au personnel de l'établissement prévoit des périodes d'activité et d'inactivité de l'établissement inhérentes à sa mission pédagogique. Ces congés imposés sont déclinés par service administratif et technique. Des disparités sont prévues suivant les services durant la période estivale (cinq semaines, trois semaines et deux semaines).

Dans une optique de bonne régulation de l'activité, du bien-être des équipes, de la concordance des périodes de congés de l'ensemble des personnels, outre les périodes de fermeture et de congés imposés actuellement prévues, il est proposé de modifier l'ensemble des annexes au règlement intérieur des différents services administratifs et techniques en indiquant les périodes de congés imposés comme suit :

- Au moins une semaine pendant la période de Noël
- Pont de l'Ascension
- Trois semaines durant la période estivale

Le calendrier de l'année scolaire et des congés imposés est établi à l'occasion de chaque rentrée pour l'intégralité de l'année scolaire.

## 2. Utilisation du parc de véhicules du Conservatoire de Lyon

Le conservatoire de Lyon est doté d'un parc de véhicules utilitaires et d'une berline.

Afin de gérer efficacement cette flotte, est proposée une annexe au règlement intérieur relative aux modalités d'utilisation de ces véhicules par l'ensemble des utilisateurs.

\* \* \*

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le règlement intérieur et ses différentes annexes,  
Vu l'avis du comité technique,

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **adopte** le règlement intérieur modifié ainsi que ses différentes annexes.

---

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

